

IXELLES

Un journaliste accusé de grivèlerie

Une addition de 500 euros

La direction du restaurant **Le Quartier Latin**, accuse le journaliste **Michel Rubay** de grivèlerie. Il aurait d'abord demandé de manger gratuitement en échange de la publication d'un article. Les patrons ont refusé cet arrangement mais une fois le moment de payer la facture, Michel Rubay ne règle pas.

Au début du mois de septembre dernier, Michel Rubay un journaliste culturel qui collabore notamment avec RTL, contact Caroline et Nicolas Arvanitis, les gérants du restaurant Le Quartier Latin, situé boulevard Général Jacques à Ixelles. « Il nous a demandé d'organiser des dîners pour lui. Il ne voulait pas payer et il nous a dit qu'il payerait avec un article dans les pages internet qu'il gère », nous explique Caroline. Le Quartier Latin refuse cet arrangement mais accepte tout de même de lui faire une réduction sur la note qui s'élève à près de 500 euros. « Il a accepté, nous avons organisé les dîners, 5 ou 6 fois en une semaine. Maintenant il ne veut pas payer. » Michel Rubay s'occupe de la communication de festivals

culturels à Bruxelles. Il aurait demandé que la facture soit donc envoyée à ces structures. « Quand on a envoyé la facture, on nous a répondu que oui, Michel Rubay travaillait bien avec eux mais qu'ils n'avaient jamais accepté de payer une facture de restaurant », raconte Caroline. Les gérants du restaurant s'estiment floués. « On n'est pas Starbucks, pour nous 500 euros c'est beaucoup d'argent ». Le couple qui tient ce restaurant

ixellois ne s'est pas méfié. « Il avait l'air bien sous tout rapport, on lui a fait confiance. »

UN MALENTENDU

Aujourd'hui, les gérants du Quartier Latin ne veulent qu'une chose, récupérer leur argent. « Nous avons envoyé un courrier recommandé à son domicile. Maintenant, nous avons pris un avocat », annonce Caroline. « Nous voulons récupérer l'argent et on le

laissera tranquille », assure-t-elle. Le journaliste mis en cause, nie totalement cette version des faits. « Je n'ai jamais proposé un échange, c'est totalement faux ! », répond Michel Rubay. « C'est un malentendu, j'ai osé dire qu'il y avait un problème avec la facture et qu'il fallait la rectifier, c'est tout. » Pour lui, la facture qui lui a été envoyée n'est pas correcte et c'est pour cette raison qu'il refuse de la payer. « Le libellé de la facture est faux et en plus de cela ils me font une mise en demeure », explique-t-il. Le nœud du problème semble résider dans le fait que la facture est adressée aux festivals avec lesquels travaille le journaliste. L'affaire semble prendre de l'ampleur car le journaliste se dit harcelé par les patrons du Quartier Latin. « C'est une pratique courante, en encours, une table ouverte qui fait ensuite l'objet d'une facture. Tout ce que je demande c'est une facture en bonne et due forme », dit-il. L'affaire est entre les mains des avocats des parties. Pour l'instant, aucune poursuite n'a été engagée dans un camp ou dans l'autre. ●

J.C.



Michel Rubay © D.R.



Zakaria H. © D.R.

LAEKEN

Zakaria H. écope de trois ans de sursis

La 70^e chambre correctionnelle de Bruxelles a condamné ce jeudi Zakaria H. à trois ans de prison avec sursis total. Les juges l'ont reconnu coupable de participation aux activités d'un groupe terroriste en tant que membre, entre 2013 et 2014.

Ce Laekenois s'était rendu en Syrie à cette période et y avait pris part à des combats aux côtés de djihadistes, selon le jugement. Le tribunal a considéré que les explications du prévenu selon lesquelles il s'était rendu en Syrie entre septembre 2013 et mars 2014 pour faire de l'aide humanitaire n'étaient

pas crédibles. Le tribunal a affirmé qu'il apparaissait que le prévenu y avait plutôt servi la cause djihadiste en prenant les armes aux côtés de groupes qualifiés terroristes.

Dans ce dossier, l'enquête avait mis en évidence que Zakaria H. avait séjourné en Syrie, entre septembre 2013 et mars 2014, dans une villa à Kafir Hamra. Cette maison est connue dans de nombreux autres dossiers de terrorisme comme étant la résidence de djihadistes belges ayant rejoint la Syrie.

Abdelhamid Abaaoud, cerveau des attentats de Paris de novembre 2015, y avait vécu, tout

comme Najim Laachraoui, l'un des kamikazes des attentats de Bruxelles de mars dernier, entre autres.

La Sûreté de l'État avait également retrouvé une photographie de Zakaria H. en compagnie d'un terroriste français bien connu des services : Abou

Shaheed. Les deux hommes posaient devant le drapeau noir de Daesh, laissant peu de doute quant aux raisons qui ont poussé Zakaria H. à entreprendre ce voyage en Syrie. De même, peu avant son départ, un autre cliché l'exposait sac de voyage sur le dos devant le funeste drapeau noir.

Zakaria H., lui, avait affirmé s'être rendu en Syrie pour y faire de l'humanitaire, dans un hôpital près d'Alep. Il n'avait toutefois pas donné d'explications sur la blessure grave qui l'avait forcé à revenir en Belgique en février 2014. Il n'a été interpellé par les autorités qu'un an après son retour de la zone de combat alors qu'il avait repris le cours de sa vie. Le ministère public avait estimé qu'une peine de 5 ans aurait été à la hauteur de la gravité des faits. ●

WEMMEL

Viol à l'Athénée royal, S.R. devant les juges

Le tribunal correctionnel de Bruxelles entamera vendredi le procès de S.R., un jeune homme qui avait violé et étranglé une élève à l'Athénée royal de Wemmel alors qu'il avait 17 ans. En 2011, l'adolescent avait été confié à la justice pour adultes et l'affaire sera donc jugée sept ans après les faits. Le 16 septembre 2009, après une partie de tennis sur l'un des terrains de l'école, le jeune homme et sa partenaire de jeu, âgée de 14 ans à l'époque, fumaient une cigarette lorsqu'il

avait tenté de la convaincre d'avoir des relations sexuelles avec lui. Devant son refus, il l'avait étranglée jusqu'à ce qu'elle perde connaissance avant de la violer. Il l'avait ensuite frappée à plusieurs reprises avec un tesson de bouteille et des ciseaux, puis avait tenté de se suicider. Tant le tribunal de la jeunesse que la chambre de la jeunesse de la Cour d'appel de Bruxelles avaient décidé de se dessaisir au profit d'une juridiction pour adultes. ●

ANDERLECHT/FORST/SAINT-GILLES

Laurent L. policier à la zone Midi et suspecté d'escroquerie

Cette nouvelle a fait l'effet d'une bombe au sein de la police locale. Laurent L., policier à la zone de Bruxelles-Midi (couvrant les communes d'Anderlecht, Forest et Saint-Gilles), est suspecté d'escroqueries. Une enquête judiciaire est d'ailleurs en cours du côté du parquet de Halle-Vilvorde, annonce le quotidien la Dernière Heure. L'homme provoquait des incendies volontaires Il a provoqué de nombreux incendies entre mai et septembre, y compris celui de sa voiture.

L'individu, âgé d'une trentaine d'années, et originaire de Vleezenbeek, était l'un des membres de la Brigade anticriminalité (BAC). Il est désormais membre du ser-



Écroué. © D.R.

vice d'intervention. Ses collègues avaient repéré son comportement suspect au cours de plusieurs incendies ainsi que sa proximité géographique avec ceux-ci. Il a été placé ce mercredi 14 décembre sous mandat d'arrêt par le juge d'instruction. Le policier a été écroué à la prison de Saint-Gilles. ●

SPO

AUDERGHEM

Le motard qui a stoppé l'agression de Candice retrouvé



Alain, entouré de sa fille et de sa femme. © D.R.

C'est avec joie qu'Alain, le papa de Candice (prénom d'emprunt), nous a annoncé avoir retrouvé le motard qui a secouru sa fille agressée en pleine rue. Les faits s'étaient déroulés le 8 décembre, au cours de l'après-midi, près de l'avenue Herrmann-Debroux à Audergem.

Julien, 22 ans, est le motard qui a aidé Candice à se débarrasser de son assaillante. Nous avons contacté le jeune homme habitant en France afin qu'il nous raconte son geste héroïque. « J'ai aperçu la jeune fille qui était en train de se faire agresser. J'ai tout de suite modifié ma trajectoire et j'ai arrêté la moto. Ensuite, j'ai défendu cette fille et les personnes se sont enfuies. Après, j'ai porté assistance à cette demoiselle en détresse », nous commente le motard sur un ton chevaleresque. Candice, quant à elle, était fébrile, comme nous le confirme Julien. « Elle était très choquée et avait des marques et des bleus. Elle était extrêmement émotive. Je l'ai réconforté comme j'ai pu et ensuite cela a été mieux. »

REPÉRÉ PARMIS LES BIKERS

Lorsque l'article concernant l'agression de Candice a été publié, il a provoqué des remous dans les associations et les clubs de motards. Le Journal Des Motards nous témoigne de la réaction en chaîne. « J'ai partagé l'article sur Facebook et Twitter et il s'est avéré que ce motard faisait partie d'un des motos clubs proche de notre journal ». « Le motard avait raconté le soir des amis son aventure » le soir des faits. Ce dernier qui gère la page Twitter du moto club en voyant l'ar-



Julien, courageux motard. © D.R.

ticle nous a contactés pour nous dire qu'il connaissait l'identité du motard ». Cette bonne action a permis à Julien d'être récompensé par ses pairs. « Pour saluer son geste, nous lui avons offert un an gratuit à notre magazine ». Le père de Candice a également remercié le jeune homme et a pu s'entretenir avec lui. Il a posté un message de remerciement sur son mur Facebook, ravi d'avoir retrouvé le sauveur de sa fille.

Pour rappel, Candice avait été agressée par une autre élève de son école pour son orientation sexuelle. La jeune fille l'avait frappée à plusieurs reprises, notamment en plein milieu de la rue pendant qu'un complice de son assaillante filmait la scène. L'adolescente de 18 ans avait subi une incapacité de travail de quelques jours à la suite des coups. L'hôpital avait constaté des lésions internes au niveau des côtes. Suite à cette agression, Alain avait déposé plainte, accompagné de sa fille, à la police de Vilvorde. L'enquête suit toujours son cours. ●

SPO

BRUXELLES

Un trafic d'armes vers la Libye démantelé

Une personne de nationalité belge a été placée sous mandat d'arrêt du chef d'infractions à la législation sur les armes, appartenance à une organisation criminelle, violation d'embargo et faux et usage de faux, a annoncé jeudi le parquet fédéral.

La police judiciaire fédérale a exécuté mercredi, à la demande d'un juge d'instruction de Bruxelles, plusieurs perquisitions en Région bruxelloise dans le cadre d'une enquête portant sur des activités illi-

cites — par le biais de sociétés basées aux États-Unis, aux Émirats Arabes Unis, au Niger et en Belgique — de blanchiment et de trafic d'armes ainsi que de matériel militaire à destination de la Libye.

Les activités en question contrevenaient à la législation sur les armes et à l'embargo décidé par les Nations Unies (Résolution n°1973). Les armes auraient par ailleurs été importées et/ou exportées au moyen de faux documents. ●